

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 4 OCTOBRE 2016

Présent-e-s :

M.	Ginior	Rana Zolana	LR+	Président
M.	Luc	Lavarini	DCe	Vice-président
M.	Jérémy	Annen	LR+	Secrétaire bureau

M.	Marceline	Barrillier	LR+	Conseillère
Mme	Sonia	Cathrein	LR+	Conseillère
M.	Christophe	Cortiglia	DCe	Conseiller
M.	Daniel	Fischer	Dce	Conseiller
M.	Benoît	Gaud	DCe	Conseiller
M.	John	Gyger	DCe	Conseiller
M.	Alexandre	Krasnosselski	DCe	Conseiller
Mme	Sylviane	Schrag	DCe	Conseillère
M.	Oscar	Sieve	DCe	Conseiller

M.	Alain	Walder	DCe	Maire
M.	Conrad	Creffield	LR+	Adjoint
Mme	Béatrice	Guex-Crosier	DCe	Adjointe

M.	Claude	Crottaz		Secrétaire général
----	--------	---------	--	--------------------

Excusé-e-s :

M.	Florian	Barthassat	DCe	Conseiller
M.	Mark	Goldschmid	LR+	Conseiller
Mme	Francine	Parisod Nicolet	DCe	Conseillère
Mme	Audrey	Zwicky-Chenau	DCe	Conseillère
M.	Jacques	Zwicky	DCe	Conseiller

Procès-Verbaliste :

Mme	Frédérique	Barbe		
-----	------------	-------	--	--

DCe : Démocrate-chrétien et Entente
 LR+ : Libéral, Radical et Plus

M. Ginior Rana Zolana, président, souhaite la bienvenue aux membres de l'assemblée. Il excuse l'absence de Mesdames F. Parisod Nicolet et A. Zwicky ainsi que de MM. F. Barthassat, M. Goldschmid et J. Zwicky. Il salue le public présent et ouvre la séance à 20h35.

I APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

Le président propose de porter au point VI.4 de l'ordre du jour un courrier reçu du Comité unitaire genevois de soutien à l'initiative « Pour la sortie programmée du nucléaire ». Personne ne s'opposant à cette proposition, cette dernière est acceptée.

- I. Approbation de l'ordre du jour
- II. Approbation du P.V. de la séance du 6 septembre 2016
- III. Communications du Bureau du Conseil municipal
- IV. Communications du maire et des adjoints
- V. Rapport des présidents de commissions
- VI. Projet de délibération, résolution, motion :
 - VI.1. *P-D-1400 Crédit d'étude de CHF 18'000.- destiné à l'aménagement d'une caserne pour la compagnie des sapeurs-pompiers volontaires*
 - VI.2. *P-D-1401 Fonds intercommunal pour le développement urbain (FIDU) – Contribution annuelle 2017*
 - VI.3. *P-D-1402 Budget de fonctionnement 2017, du taux des centimes additionnels et de l'autorisation d'emprunter*
 - VI.4. *Courrier du Comité unitaire genevois de soutien à l'initiative « Pour la sortie programmée du nucléaire »*
- VII. Propositions individuelles, questions et divers
- VIII. Calendrier

➔ **L'ordre du jour ainsi modifié est approuvé à l'unanimité.**

II APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 6 SEPTEMBRE 2016

➔ **N'appelant aucune remarque, le procès-verbal de la séance du 6 septembre 2016 est approuvé avec remerciements à son auteure.**

III COMMUNICATIONS DU BUREAU DU CONSEIL MUNICIPAL

1. Chacun a reçu, avec l'ordre du jour de la présente séance, une invitation à participer à la 4^e édition des Assises transfrontalières des élus qui se tiendront à Château Rouge (Annemasse) le 6 octobre 2016 à 16h30. Le président suggère aux personnes intéressées de répondre individuellement.

IV COMMUNICATIONS DU MAIRE ET DES ADJOINTS

1. Hospice Général

M. A. Walder donne lecture du courrier de M. Christophe Girod, directeur général de l'Hospice Général, par lequel il fait part de la structure mise en place suite à la campagne lancée en faveur de l'accueil des migrants.

Le bilan intermédiaire, établi par l'Hospice Général, sera envoyé par messagerie à chaque membre du Conseil municipal. Pour mémoire, dans sa séance du 1^{er} mars 2016, le Conseil municipal avait voté un crédit supplémentaire de fonctionnement de CHF 20'000.- afin de participer financièrement à l'intégration des migrants.

2. Cartes journalières CFF

Pour atteindre l'équilibre financier, la commune devrait vendre, d'ici à la fin de l'année, 390 cartes journalières ; malheureusement, elle n'en a plus que 368 à disposition. Néanmoins, **M. A. Walder** remercie l'administration pour le travail accompli avec les communes voisines afin de faciliter la vente de ces billets journaliers.

3. Dénomination de chemins – pénétrantes route d'Annecy

La séance, réunissant les habitants et les propriétaires des zones concernées, s'est déroulée plus tôt dans la soirée à la mairie de Bardonnex. Deux noms ont été retenus : le chemin de la Mure pour la pénétrante située au niveau du 271 de la route d'Annecy et le chemin du Pré-des-Dames pour celle située au niveau du 253. Certains participants ont demandé si un défraiement leur serait versé par l'Etat pour les frais occasionnés (i.e. permis de circulation, cartes de visite, frais de changement d'adresse, etc.). **M. A. Walder** souhaite que le Conseil municipal prenne position quant à ces nouvelles dénominations et préparera un projet de résolution en ce sens.

4. Plan de site de Compesières

Le 15 septembre dernier, l'Exécutif a rencontré les membres de la commission de l'urbanisme, seule commission à avoir rendu un préavis négatif lors de la circulation du projet de plan de site de Compesières dans les différents départements étatiques. Après exposition de l'évolution du projet, il semblerait, même si l'information n'est pas encore officielle, que la commission soit revenue sur sa décision. **M. A. Walder** ajoute que les modifications de zone, nécessaires à l'avancement du projet, devraient être présentées devant le Grand Conseil en septembre 2017.

5. Chemin du Maraîchet – fuite d'eau

M. A. Walder signale une fuite d'eau au chemin du Maraîchet suite à la rupture vraisemblable d'une conduite. Les Services Industriels de Genève ont été informés et la réparation est en cours.

6. Sortie des aînés – remerciements

Mme B. Guex-Crosier relaie les remerciements reçus des aînés qui ont eu beaucoup de plaisir à participer à la sortie du 1^{er} octobre dernier. Ils ont également rappelé combien ils étaient ravis par l'ensemble des actions communales entreprises en leur faveur.

7. PPV – petites poubelles vertes

M. C. Creffield indique que deux stands, pour la distribution des PPV, seront installés sur la commune. Ils prendront place le 8 novembre 2016 à 16h aux abords de l'école de Compesières et le 27 novembre 2016 lors du prochain local de vote. Entretemps, un tous-ménages, donnant tous les détails nécessaires, aura été distribué sur la commune. Il rappelle l'importance de promouvoir cette action auprès de la population notamment en raison des coûts engendrés par cette campagne. En effet, plus le tri des déchets de cuisine sera efficace, plus les économies quant au traitement des incinérables seront importantes.

V RAPPORT DES PRÉSIDENTS DE COMMISSIONS

Commission de l'aménagement, de l'urbanisme et de la mobilité :

M. A. Krasnosselski indique que la commission ne s'est pas réunie depuis la dernière séance du Conseil municipal.

Commission des bâtiments et école :

M. L. Lavarini indique que la commission ne s'est pas réunie depuis la dernière séance du Conseil municipal.

Commission environnement et développement durable :

M. J. Annen indique que, lors de sa dernière séance, la commission a :

- parlé des PPV et du choix des dates de distribution,
- discuté de la mise en place de l'appel d'offres pour la levée des déchets sur la commune,
- réfléchi à l'élaboration du calendrier 2017.

M. D. Fischer, membre de la commission, ajoute qu'il teste depuis deux semaines une PPV. Celle-ci étant aérée, il a pu remarquer une fermentation beaucoup moins importante des déchets ce qui implique une odeur quasi inexistante de ces derniers. Seul bémol en cas de déchets d'ordre fromager !

Commission des finances :

M. G. Rana Zolana indique que, lors de sa dernière séance, la commission a :

- pris note de la rencontre de M. le maire avec la police municipale de Plan-les-Ouates,
- parlé de la sécurité à la future halle artisanale,
- reçu des informations relatives au FIDU (fonds intercommunal pour le développement urbain),
- préavisé favorablement les projets de délibération figurant à l'ordre du jour de la présente séance.

Commission des routes, travaux, et emplacements communaux :

M. C. Cortiglia indique que la commission ne s'est pas réunie depuis la dernière séance du Conseil municipal.

Commission sociale et culture :

Mme S. Schrag indique que, lors de sa dernière séance, la commission a :

- reçu la Fase qui a exposé ses travaux et ses projets,
- évoqué le délai de distribution des cadeaux de Noël,
- finalisé la sortie des aînés et poursuivi dans l'organisation du repas des aînés.

VI PROJET DE DÉLIBÉRATION, RÉOLUTION, MOTION

1. P-D-1400 Crédit d'étude de CHF 18'000.- destiné à l'aménagement d'une caserne pour la compagnie des sapeurs-pompiers volontaires

Personne ne s'opposant à l'entrée en matière, le président cède la parole à **M. A. Walder** qui indique que la halle artisanale, qui sortira de terre ces prochains mois et sujette à accueillir la future caserne des sapeurs-pompiers, devrait être mise en service dès le 1^{er} septembre 2017.

La compagnie se trouve en effet très à l'étroit dans ses locaux actuels et le concept d'intervention SAP XXI a montré que la mise en commun des infrastructures, du matériel et des véhicules des compagnies de Bardonnex et Perly-Certoux permettrait une meilleure synergie entre les deux entités. Dans la nouvelle halle, une surface de 640 m² répondant aux besoins actuels et futurs des deux compagnies, pourra être mise à disposition.

Se référant plus particulièrement au crédit de CHF 18'000.- proposé, **M. A. Walder** précise que celui-ci permettra de poursuivre l'étude en cours, soit de définir les standards d'aménagement et de préparer les cahiers de soumission. Une fois les offres des entreprises reçues, un chiffre global pourra être défini. Il ajoute que le montant de CHF 18'000.- comprend les CHF 6'000.- déjà engagés, par le biais du compte de fonctionnement, pour l'estimation sommaire. De plus, le recours éventuel à un ingénieur pour une étude de la ventilation des locaux a également été pris en compte dans le montant.

➔ **La parole n'étant pas demandée, le président soumet au vote le projet de délibération 1400.**

D – 1400 Crédit d'étude de CHF 18'000.- destiné à l'aménagement d'une caserne pour la compagnie des sapeurs-pompiers volontaires

Considérant,

- *la synergie développée entre les compagnies de SP de Bardonnex et de Perly-Certoux,*
- *le nouveau concept d'engagement SP XXI et la bonne collaboration entre les deux compagnies,*
- *la volonté de conserver deux compagnies distinctes,*
- *la dimension des locaux de Fémé qui est aujourd'hui un peu exiguë pour la compagnie de Bardonnex,*
- *l'opportunité de regrouper en un seul lieu les deux compagnies ainsi que l'ensemble du matériel et des véhicules qui seront mis en commun,*
- *la possibilité de partager les frais futurs concernant les équipements, le matériel et les véhicules et les économies qui pourraient ainsi en résulter,*
- *les engagements réciproques entre les deux communes,*
- *l'exposé des motifs joint à cette délibération,*
- *le préavis favorable, à l'unanimité, du 21 septembre 2016 de la commission des finances,*
- *l'article 30, alinéa 1 lettre i, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984.*

Sur proposition du maire et des adjointes,

➔ **le Conseil municipal décide**

1. D'ouvrir un crédit de CHF 18'000.- destiné à l'étude de l'aménagement d'une caserne pour la compagnie des SP dans la nouvelle halle artisanale construite par la commune jusqu'à la mise en soumission.

2. De comptabiliser la dépense prévue dans le compte des investissements 1450.501.00.
3. De la porter à l'actif du bilan, 1450.141.00, dans le patrimoine administratif.
4. D'amortir la dépense avec le crédit qui sera voté pour la réalisation.
5. En cas de non-réalisation du projet, d'amortir ce crédit sur 5 ans, par le compte de fonctionnement, 1450.331.00.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité, soit par 11 voix.

2. P-D-1401 Fonds intercommunal pour le développement urbain (FIDU) – Contribution annuelle 2017

Personne ne s'opposant à l'entrée en matière, le président cède la parole à **M. A. Walder** qui explique que la création du FIDU a été initiée par le Département de l'aménagement, du logement et de l'énergie (DALE) et l'Association des communes genevoises (ACG). Ce fonds a pour objectif d'aider les communes qui construisent des logements à financer les infrastructures et équipements nécessaires (écoles, crèches, espaces publics, etc.) à l'accueil de leurs futurs administrés.

La somme allouée au fonds, basée sur une évaluation des besoins en infrastructures publiques liée à l'accueil de logements, a été estimée à environ 25 millions par an. Les communes devront contribuer à hauteur de 23 millions – pour la commune de Bardonnex environ CHF 100'000.- par année – et le canton 2 millions.

L'amortissement d'un trentième de la dotation annuelle de la commune sera comptabilisé; la somme totale investie, soit 2 millions, la durée du fonds étant fixée à 20 ans, devrait ainsi être amortie en 50 ans.

L'attribution du fonds se fera selon deux modalités complémentaires : d'une part, une attribution forfaitaire pour tout nouveau logement construit (hors zone 5); de l'autre, une allocation pour des projets d'infrastructures particuliers, tels que des écoles ou des espaces publics pour les communes qui en font la demande dans le cadre d'un développement urbain incluant de nouveaux logements.

Dès lors, pour le budget 2017 (le fonds débute le 1^{er} janvier 2017), les communes doivent prévoir dans leur compte des investissements, le montant nécessaire au premier versement et ainsi de suite chaque année pendant 20 ans.

Dès 2017, les communes pourront faire des demandes pour le financement d'infrastructures publiques particulières liées à un développement urbain et, dès 2018, sur la base des logements construits en 2017, les communes recevront un montant forfaitaire de CHF 8'000.- par logement créé.

➔ **La parole n'étant pas demandée, le président soumet au vote le projet de délibération 1401.**

D – 1401 Fonds intercommunal pour le développement urbain (FIDU) – Contribution annuelle 2017

Considérant,

- *le plan directeur cantonal 2030 fixant un objectif en termes de construction de logements afin de répondre à la pénurie actuelle et couvrir les besoins futurs liés au développement de notre canton,*

- *la planification qui assigne à certaines communes de construire de nombreux logements, à d'autres moins ou pas du tout, l'effort pour financer l'aménagement des nouveaux quartiers de logements demandés à certaines communes est donc très important, voire dans certains cas difficilement soutenables, alors que d'autres communes ne se voient assigner aucune charge de ce type,*
- *le groupe de travail, réunissant 13 communes appelées à se développer ainsi que plusieurs départements du canton, qui s'est réuni à plusieurs reprises afin de trouver une solution visant à répartir le financement de ces aménagements,*
- *la proposition d'élaborer un mécanisme de compensation entre les communes qui construisent et celles qui ne construisent pas, ces dernières venant aider financièrement les premières à financer les équipements obligatoires et les espaces publics en lien avec l'accueil de nouveaux logements au moyen de la constitution d'un fonds,*
- *le but de partager l'effort exigé par la poussée actuelle du développement de Genève, chaque commune pouvant y contribuer selon sa situation et ses moyens,*
- *le souhait ressortant du groupe de travail de créer un fonds intercommunal pour le développement urbain (ci-après FIDU),*
- *la création du fonds compétent sous la forme d'une fondation de droit public composée de 7 représentants (cinq seront désignés par l'ACG parmi les magistrats communaux, les deux autres représentants étant ceux de la Ville de Genève et du DALE) pour les attributions des financements versés aux communes,*
- *les attributions versées, lesquelles seront uniquement accordées pour des équipements communaux dont la réalisation est exigée par des prescriptions légales ainsi qu'aux espaces publics afin de focaliser cet apport sur des projets peu ou pas couverts par d'autres mécanismes de financement,*
- *que ces attributions versées seront effectuées selon deux modalités complémentaires, chacune représentant environ une moitié du fonds : d'un côté, une attribution forfaitaire pour tout nouveau logement produit sur le territoire de la commune; de l'autre, une attribution pour les projets d'infrastructures pour les communes qui en font la demande, dans le cadre d'un développement urbain amenant de nouveaux logements,*
- *que ce fonds sera alimenté par une contribution annuelle de 2 millions de francs du canton et d'une contribution annuelle de 23 millions de francs des communes, ces dernières contributions étant réparties entre les communes en fonction de la valeur de production du centime, indice tenant compte de la fiscalité sur les personnes physiques et morales ainsi que de la population de chaque commune, mais avec une contribution annuelle maximum par commune de 7 millions,*
- *la nécessité de voter un crédit d'engagement pour le versement de cette contribution annuelle destinée à subventionner les investissements publics à charge des communes accueillant de nouveaux logements,*
- *la loi sur le FIDU ainsi que ses statuts, approuvés par l'assemblée générale de l'ACG en date du 18 novembre 2015,*
- *la loi sur le FIDU ainsi que ses statuts, approuvés par le Grand Conseil en date du 18 mars 2016 et entrée en vigueur le 1er janvier 2017,*
- *l'exposé des motifs joint à cette délibération,*

- *le préavis favorable, à l'unanimité, du 21 septembre 2016 de la commission des finances,*
- *l'article 30, alinéa 1 lettre i, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 et la loi sur le FIDU.*

Sur proposition du maire et des adjointes,

➔ **le Conseil municipal décide**

1. D'ouvrir un crédit de CHF 101'200.- pour le versement d'une contribution au fonds intercommunal de développement urbain (FIDU) destiné au subventionnement des infrastructures publiques communales rendues nécessaires pour l'accueil de nouveaux logements.
2. De comptabiliser la dépense prévue dans le compte des investissements 0802.562.00
3. De la porter à l'actif du bilan, 0802.162.00, dans le patrimoine administratif.
4. D'amortir cette dépense au moyen de 30 annuités qui figureront au budget de fonctionnement sous rubrique 0802.331.00 « Amortissements des crédits d'investissement » dès 2018.
5. D'autoriser le maire à recourir à l'emprunt pour financer cet investissement.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité, soit par 11 voix.

3. P-D-1402 Budget de fonctionnement 2017, du taux des centimes additionnels et de l'autorisation d'emprunter

Personne ne s'opposant à l'entrée en matière, le président laisse la parole à **M. A. Walder**. Avant de parcourir le document intitulé « Présentation du projet de budget 2017 » remis à chaque membre du Conseil municipal, il précise qu'il a été difficile d'équilibrer le budget malgré l'augmentation de 2 centimes additionnels l'an passé. Le renforcement de la péréquation financière a en effet modifié le statut de la commune de Bardonnex qui est passée de bénéficiaire à contributrice pour un montant de CHF 200'000.-.

Il fait ensuite part de quelques éléments clé du budget 2017 par rapport à celui de l'année 2016, soit aux charges :

- le soutien de la commune aux activités de la petite enfance (crèche de la Cigogne + CHF 37'600.-, garderie Citron Myrtille + 4'000.-),
- la mise à niveau des soldes des sapeurs-pompiers volontaires par rapport à la compagnie de Perly-Certoux (+ CHF 16'000),
- la mise en place de la levée des déchets de cuisine (+ CHF 40'000.-),
- les charges estimatives sur un trimestre pour les locataires de la halle artisanale de la Tuilerie (+ CHF 10'000.-),
- les importants investissements votés nécessitant un recours à l'emprunt, le coût estimé des intérêts s'élève à CHF 32'000.-

et aux revenus :

- l'estimation relative à la taxe professionnelle reste stable (CHF 62'000.-),

- l'augmentation du nombre d'élèves domiciliés à Plan-les-Ouates, les frais d'écolage perçus augmentent de CHF 19'400.-,
- la participation de la commune de Plan-les-Ouates aux dépenses du restaurant scolaire pour les élèves domiciliés sur leur commune,
- les loyers estimatifs sur un trimestre pour les futurs locataires de la halle artisanale de la Tuilerie (CHF 100'000.-),
- l'amélioration de la rémunération de la part des SIG sur le capital de dotation (+ CHF 23'800.-) et la redevance d'utilisation du domaine public (+ CHF 19'000.-).

Remerciant M. le maire pour sa présentation, **M. D. Fischer** propose le renvoi du budget 2017 dans les différentes commissions.

➔ **La parole n'étant plus demandée, conformément à la proposition de M. D. Fischer, le renvoi du budget 2017 dans les différentes commissions est accepté à l'unanimité, soit par 11 voix pour.**

4. Courrier du Comité unitaire genevois de soutien à l'initiative « Pour la sortie programmée du nucléaire »

Le courrier du Comité unitaire genevois de soutien à l'initiative « Pour la sortie programmée du nucléaire » est lu à l'assemblée.

L'entrée en matière étant acceptée, le président ouvre la discussion.

Cette initiative pour sortir du nucléaire est problématique car elle oppose les milieux pronucléaires, persuadés que les centrales sont en parfait état de marche et qu'il est préférable d'attendre « l'incident » pour programmer leur arrêt, aux milieux opposés qui encouragent l'échéance programmée des centrales permettant ainsi de favoriser les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique.

Alors que l'on sait, après les incidents que Fukushima, que le nucléaire n'est pas si sûr et que les dégâts causés sont perpétuels, que les plus anciennes centrales suisses sont celles qui fournissent le moins d'énergie, que l'on connaît la volonté du Conseil fédéral de sortir du nucléaire, **M. D. Fischer** propose aux membres du Conseil municipal de se prononcer en faveur de cette initiative. Chacun doit en effet être conscient que l'investissement dans la recherche de solutions alternatives ne sera possible que s'il rapporte ; les investisseurs ne vont en effet pas se bousculer au portillon s'ils n'ont pas la certitude que le nucléaire sera définitivement stoppé.

M. J. Gyger se demande de quelle façon les centrales nucléaires seront démantelées et ce qu'il adviendra des déchets qui resteront toujours potentiellement dangereux pour l'environnement. Bien que les solutions pour remplacer le nucléaire existent, que la Suisse soit l'un des pays qui consomme le moins d'énergie, le démantèlement des centrales reste, à ses yeux, une inconnue. Alors que certaines centrales fonctionnent depuis quarante ans, il n'a pas le souvenir d'avoir entendu parler d'un gros dysfonctionnement.

M. G. Rana Zolana s'interroge de l'impact de la prise de position du Conseil municipal sur la décision que prendra le peuple en novembre prochain.

Selon **M. A. Krasnosselski**, il s'agit d'un lobby permettant de faire pression, via les autorités, pour faire passer l'initiative. Ne comprenant pas la démarche, il s'oppose à ce que le Conseil municipal réponde à la demande de ce comité.

Du même avis que M. Krasnosselski, **Mme M. Barrillier** rappelle que le peuple est souverain et qu'il ne peut subir de pressions de quelconque ordre qu'elles soient.

Si le Conseil municipal souhaite soutenir l'initiative, **M. J. Annen** pense qu'il peut le faire en favorisant l'information par le biais d'affiches par exemple.

M. A. Krasnosselski répète qu'il ne pense pas, en qualité d'autorité, qu'il soit judicieux d'afficher la position du Conseil municipal quant à cette démarche. Par contre, il est clair que chacun peut, à titre personnel et selon les lois de notre pays, soutenir ou non cette initiative.

M. B. Gaud demande si cette démarche est fréquente ?

De mémoire, **M. A. Walder** cite une prise de position de la commune de Bardonnex par rapport au tunnel du Mont-Blanc. La proposition avait alors été apportée par un groupe politique et non par un lobby.

Selon **M. D. Fischer**, cela fait 41 ans que la Suisse ne sait que faire de ses déchets nucléaires ; en sortir ne changera pas la problématique. Il trouve paradoxal qu'une commune, qui a choisi de s'approvisionner en mazout vert et favoriser l'utilisation d'énergies renouvelables, ne veuille pas se positionner par rapport aux centrales nucléaires.

M. A. Walder déconseille vivement aux membres du Conseil municipal de prendre officiellement position sur une votation populaire à venir. Par contre, rien ne leur empêche d'en parler, selon leurs convictions, au sein de leur parti politique, auprès de leurs amis, etc. Il pense en effet que la Suisse doit pouvoir sortir du nucléaire mais peut-elle le faire dans les délais impartis par l'initiative ? Les enjeux économiques sont bien entendus concernés par la question et c'est sûrement l'une des raisons majeures qui pousse à la réflexion et à la temporisation d'une telle décision.

M. D. Fischer propose de voter le soutien officiel de l'initiative par le Conseil municipal.

M. A. Walder estime qu'il serait mieux de demander au Conseil municipal s'il veut traiter le sujet ou non.

M. O. Sieve pense que le point qui vient d'être abordé est extrêmement important. La sémantique des mots qui vont être utilisés va avoir un impact primordial. En effet, une décision en faveur de l'initiative traduira une position « pro énergie verte » ; a contrario, une décision à l'encontre de l'initiative traduira une position « pro nucléaire ». Il serait plutôt enclin à ne pas prendre position et laisser le libre choix au souverain. Toutefois, il peut être intéressant de rappeler que la commune travaille sur différents axes de manière à diminuer son impact sur l'environnement.

M. J. Gyger rejoint la proposition de M. O. Sieve. Il est en effet judicieux de rappeler le point de vue de la commune quant à cette problématique et de ne pas répondre à la demande des initiants.

M. A. Krasnosselski estime qu'il ne faut surtout pas entrer en matière sur le fonds ce qui est de la conscience de chacun. Il souhaiterait simplement répondre que le rôle du Conseil municipal n'est pas de se prononcer sur le courrier d'une association traitant d'un objet soumis à votation.

- ➔ La parole n'étant plus demandée, le Conseil municipal, ayant pris note du courrier qui lui a été adressé, considère, par 10 voix pour, 1 voix contre, qu'il n'est pas de son ressort de se prononcer sur une initiative soumise prochainement au vote populaire.

VII PROPOSITIONS INDIVIDUELLES, QUESTIONS ET DIVERS

1. **Stade Alfred-Comoli – levée des poubelles**

Comme il l'a déjà mentionné en commission Environnement et développement durable, **M. D. Fischer** estime que les poubelles situées à proximité de l'Agorespace mériteraient d'être levées plus fréquemment.

2. **Chemin de la Peutasse**

Les agriculteurs et maraîchers empruntent, malgré le poteau mis en place, le chemin de la Peutasse pour rejoindre le chemin Charles-Burger. **M. D. Fischer** propose que la mairie écrive à ces derniers pour leur rappeler que ledit chemin est accessible par d'autres itinéraires.

3. **Chemin de Lathoy**

Selon les accords signés avec la Tuilerie il y a quelques années, le chemin de Lathoy devrait être réhabilité et rendu à la commune en 2016. **M. D. Fischer** propose que la mairie contacte les dirigeants de la Tuilerie afin d'établir un calendrier en ce sens.

4. **Bicentenaire**

M. J. Gyger souhaite remercier et féliciter le comité d'organisation et tous les intervenants qui se sont impliqués dans les diverses manifestations du bicentenaire. Il a eu beaucoup de plaisir à participer à ces festivités.

M. A. Walder se joint aux remerciements de M. J. Gyger pour l'organisation des diverses manifestations liées au bicentenaire. L'Exécutif remerciera d'ailleurs prochainement et plus concrètement le comité d'organisation.

5. **Usage des pesticides**

Durant l'été, le Conseil fédéral a édité un plan visant à réduire de moitié l'usage des pesticides dans l'agriculture en Suisse. Pour une commune agricole comme Bardonnex, cette problématique sera importante ces prochaines années. En parallèle, il existe un site internet (ma-commune-zero-pesticide.ch) sur lequel on peut voir si la commune a répondu à l'enquête en indiquant si, pour ses propres besoins, elle utilisait ou non des pesticides. **M. J. Annen** demande si l'Exécutif entend se positionner quant à une diminution ou une suppression de l'usage des pesticides chimiques, notamment le Glyphosate, pour l'entretien de ses espaces publics.

La commune de Bardonnex n'a pas répondu à l'enquête, car, à la connaissance de **M. A. Walder**, elle n'a pas reçu d'informations à ce sujet. S'agissant d'une position quant aux travaux et propriétés de la commune, le Conseil municipal peut faire acte de proposition quant à l'utilisation ou non de pesticides. La problématique de la commune de Bardonnex réside dans le fait qu'elle travaille avec des mandataires et que ce point devrait être précisé dans le cadre d'un appel d'offres, le travail étant plus fastidieux.

6. Fête de l'Escalade

Mme B. Guex-Crosier souhaite relayer l'appel de La P'tite Bouffe qui est à la recherche de bénévoles pour l'organisation de la fête de l'Escalade. La manifestation se déroulera le samedi 3 décembre prochain et recevra la visite exceptionnelle d'une délégation de la Compagnie 1602. Des aides sont également les bienvenues pour l'installation et le rangement de la manifestation les 2 et 4 décembre prochains.

7. Chemin des Côtes-de-Landecy – cour du hangar Barthassat

M. C. Creffield tient à préciser que ce n'est pas la commune de Bardonnex qui a financé le goudronnage de la cour du hangar Barthassat au chemin des Côtes-de-Landecy.

VIII CALENDRIER

Commissions	Aménagement, urbanisme et mobilité	17.10.16	18h30	Salle des commissions
	Bâtiments et école	12.10.16	18h30	Salle des commissions
	Environnement et développement durable	26.10.16 30.11.16	18h30 18h30	Salle des commissions Salle des commissions
	Finances, économie et sécurité	31.10.16	18h30	Salle des commissions
	Routes, travaux, et emplacements communaux	05.10.16	18h30	Salle des commissions
	Sociale et culture	13.10.16	18h30	Salle des commissions
	Bureau	31.10.16	18h00	Mairie
	Conseil municipal	08.11.16	20h30	Salle des Chevaliers
	Course du Conseil municipal	10.06.2017		
	Org. : S. Schrag, F. Barthassat, B. Gaud			

Le président remercie l'assistance et, invitant chacune et chacun à partager le verre de l'amitié, il lève la séance à 22h40.

Ginior Rana Zolana, président

Genève, le 7 octobre 2016/fb